



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2025 12 14**

OBJET :

**Tarifs 2026 du service public de l'assainissement**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi trois décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain Michellis, Mmes Martine Abellan, Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Michel Caruso et Mme Edwige Alunni.

Etaient excusés : M. Armand Gasiglia et Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de l'assainissement est actuellement composé :

1/ D'une part communale :

- Forfait 6 mois jusqu'à 21 m<sup>3</sup> : 38,70 euros
- Consommation par m<sup>3</sup> au delà de 21 m<sup>3</sup> : 0,30 euros
- Utilisations inférieures à 6 mois :
  - . Pour 1 mois : forfait de 6,45 euros pour 3 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
  - . Pour 2 mois : forfait de 12,90 euros pour 7 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
  - . Pour 3 mois : forfait de 19,35 euros pour 10 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
  - . Pour 4 mois : forfait de 25,80 euros pour 14 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
  - . Pour 5 mois : forfait de 32,25 euros pour 17 m<sup>3</sup> et 0,30 euro par m<sup>3</sup> au delà.
- Tout mois commencé est dû.

2/ D'une part intercommunale (SICTEU) : 1,42 euro par m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025  
Pour rappel, cette part était de 1,52 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de 1,62 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire propose de maintenir ces tarifs.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Décide** que les tarifs du service de l'assainissement, tels que précisés ci-dessus, seront appliqués à compter du 1er janvier 2026.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Nombre de présents : 21*

*Nombre de votants : 27*

*Pour : 27*

*MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mmes Nadine Ezingear, Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérageoli et Mme Sylvie Carletto*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20251203-20251214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025  
Publication : 08/12/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance

Elodie LORETZ

Le Maire,

Francis TUJAGUE